



Genève, le 18 février 2026

**Le Conseil d'Etat**

5182-2025

Département fédéral de l'environnement,  
des transports, de l'énergie et de la  
communication (DETEC)  
Monsieur Albert RÖSTI  
Conseiller fédéral  
Palais Fédéral Nord  
3003 Berne

**Concerne : participation de la Confédération aux coûts des cantons des Grisons, du Tessin et du Valais en lien avec les intempéries de l'été 2024**

Monsieur le Conseiller fédéral,

Notre Conseil a pris connaissance du projet de loi et de l'arrêté fédéral instaurant une aide financière extraordinaire de 17 millions de francs, à destination des communes du Tessin, du Valais et des Grisons, les plus fortement touchées par les crues et inondations provoquées par les violents orages.

Nous soutenons le principe d'une telle aide extraordinaire laquelle permettra, en particulier aux communes à faible population et/ou à faible capacité financière, de faire face aux coûts élevés causés par certains dégâts ne donnant pas droit à une subvention de la part du Canton ou de la Confédération.

En vous remerciant par avance de l'attention que vous porterez à la présente, nous vous prions de croire, Monsieur le Conseiller fédéral, à l'assurance de notre haute considération.

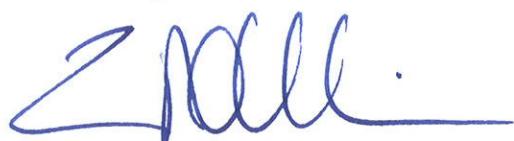
AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :



Michèle Righetti-El Zayadi

Le président :



Thierry Apothéloz